

15

Juin 2016

LE MAGAZINE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE LA SERRE

ACTUALITÉS

03

FIBRE OPTIQUE
Bientôt le Très Haut Débit
sur notre territoire

INTERVIEW

09

**RENCONTRE AVEC LES
ASSOCIATIONS DE NOTRE TERRITOIRE**
La foulée Liesse-Marle

DOSSIER

11

URBANISME
Les différents types d'autorisations

ACTUALITÉ

Les Poules

ALLIÉES DE NOS DÉCHÊTS

Agnicourt-et-Séchelles • Assis-sur-Serre • Autremencourt •
Barenton-Bugny • Barenton-Cel • Barenton-sur-Serre • Bois-les-Pargny •
Bosmont-sur-Serre • Chalandry • Chatillon-les-Sons • Chéry-les-Pouilly •
Cilly • Couvron-et-Aumencourt • Crécy-sur-Serre • Cuirieux • Dercy •
Erlon • Froidmont-Cohartille • Grandlup-et-Fay • La Neuville-Bosmont •
Marcy • Marle • Mesbrecourt-Richecourt • Monceau-le-Waast •
Montigny-le-Franc • Montigny-sous-Marle • Montigny-sur-Crécy •
Mortiers • Nouvion-et-Catillon • Nouvion-le-Comte • Pargny-les-Bois •
Pierrepont-en-Laonnois • Pouilly-sur-Serre • Remies • Saint-Pierremont •
Sons-et-Ronchères • Tavaux-et-Ponséricourt • Thiernu •
Toulis-et-Attencourt • Verneuil-sur-Serre • Vesles-et-Caumont • Vayenne



Pays de la Serre



Pierre-Jean VERZELEN
Président de la Communauté
de Communes

Le 22 Mars dernier, les membres du Conseil Communautaire ont délibéré à l'unanimité, pour la prise de compétence « déploiement de la fibre optique ».

Cette nouvelle technologie permet d'accéder au très haut débit internet.

Le déploiement du très haut débit, au même titre que les écoles, l'offre médicale, la couverture mobile est un élément déterminant pour l'attractivité d'un territoire, notamment en ruralité. Demain, la dématérialisation, permettra grâce à internet d'avoir accès aux services publics, à la télé médecine, au télétravail.

Dans les centres urbains, ceux sont les opérateurs privés qui assurent les travaux à leurs frais, en ruralité rien n'a été prévu.

Conscient de cette inégalité et de l'enjeu, le Conseil Général puis Départemental s'est engagé sur ce dossier : La rédaction d'un Schéma Numérique et

la recherche de financeurs pour le montage de l'opération (Europe, Etat, Région, Département, Opérateur, Collectivités Locales).

C'est l'Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne, l'USEDA, qui est en charge du projet. Après négociation, nous avons obtenu le fibrage de toutes les communes du Pays de la Serre entre 2017 et fin 2019. C'est un investissement de 3,4 Millions d'Euros pour la Collectivité.

Les maisons médicales de Crécy et Marle, la reconversion économique de la base militaire de Couvron, le Pôle d'Activité du Griffon, la Zone d'Activité Économique de la Prayette et, maintenant, le déploiement du très haut débit.

Le Pays de la Serre est une collectivité qui fait le choix de l'investissement et de l'avenir.

SOMMAIRE

02 ÉDITO

03 ACTUALITÉS

LE TRÈS HAUT DÉBIT
OPÉRATION : ADOPTE DES POULES
FORUM DES MÉTIERS VERTS
QUESTIONNAIRE CANTINES
JEUNE ESPOIR
PIG DÉPARTEMENTAL

07 JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS - FÉVRIER
BÉBÉ LECTEURS
ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ

09 RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE NOTRE TERRITOIRE

ASSOCIATION LA FOULÉE LIESSE-MARLE

10 DOSSIERS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LES
DIFFÉRENTS DISPOSITIFS
URBANISME : LES DIFFÉRENTS TYPES
D'AUTORISATIONS

12 AGENDA



INFOS PRATIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE
1 rue des Telliers

02270 Crécy sur Serre

Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70

contact@paysdelaserre.fr - www.paysdelaserre.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



Retrouvez toute l'actualité du
Pays de la Serre sur la page
officielle Facebook

Ce Magazine est imprimé
sur du papier recyclé.

**Pays
de la Serre**
Communauté de Communes

LE TRÈS HAUT DÉBIT AU PAYS DE LA SERRE

Diagram illustrating the funding sources for the 'Fibre optique' project:

- Conseil Régional de Picardie: 6.7 M€
- Fonds européens: 11 M€
- Conseil Départemental de l'Aisne: 22.5 M€
- Aisne THD: 24.7 M€
- Mission très haut débit: 38.4 M€
- USED'A et ses membres: 46.7 M€

→ ENVIRONNEMENT

LES POULES ONT TROUVÉ UN FOYER

PETIT RAPPEL

Suite à l'appel à candidature au sein du territoire pour mener une expérimentation visant à réduire les bio-déchets (matières organiques biodégradables) des habitants du territoire, la Communauté de communes a procédé à la remise des nouveaux pensionnaires à leur adoptants. Retour sur cette journée en images. Notons au passage le superbe travail du chantier d'insertion femmes pour la décoration de table.

Pour trouver plus d'images, nous vous invitons sur notre page Facebook ou notre site :

www.paysdelaserre.fr

Rubrique Environnement

[www.facebook.fr](https://www.facebook.com)

Communauté de communes du
Pays de la Serre

→ UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE L'APPEL À CANDIDATURE



Le Pays de la Serre par l'intermédiaire des Mairies, de son site internet, de sa page Facebook ainsi que par les médias avait fait part de son appel à candidatures. 17 candidatures ont retenu l'attention de la Communauté de communes.

La date de limite de dépôt était fixée au 7 mars et la distribution a été faite lors d'une remise officielle autour d'un verre de l'amitié à Voyenne où une trentaine de personnes étaient réunies.

Chaque adoptant a été «selectionné» suivant un règlement strict :

- que le logement ne doit être pas soumis à un règlement de copropriété ou de lotissement interdisant les poules
- une surface de jardin suffisante
- Posséder un poulailler avant l'arrivée de celles-ci
- Renseigner le volume des biodéchets donné aux poules pendant 6 mois à la Communauté de communes.

Le Pays de la Serre procédera à une inspection de contrôle afin de voir les conditions d'accueil et d'assurer le suivi des poules adoptées.



→ QUELQUES CHIFFRES

- La quantité de nos déchets à doublé en 40 ans.*
- 590 kg : c'est la quantité de déchets produite par an par habitant.*
- 20 kg : c'est la part des biodéchets contenue dans la poubelle d'un français par an.*
- 170 kg : représente la quantité de déchets produite par un habitant du Pays de la Serre

ET POUR APRÈS?

Si les résultats de l'expérience sont probants, le Pays de la Serre renouvellera l'opération prochainement avec d'autres nouvelles familles du territoire.

Plus d'infos :
Communauté de communes du
Pays de la Serre
1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre

Tél : 03 23 80 77 22
tri@paysdelaserre.fr

* Source ADEME. Données nationales

Les
poules
sont
utiles!!



N'HÉSITEZ PAS
À NOUS CONTACTER



→ EN BREF

FORUM DES MÉTIERS VERTS

Le 12 mars dernier avait lieu à Laon le 1er forum des Métiers verts dans le département.

« Métier vert, métier d'avenir » : en 2020, les emplois verts pourraient représenter 600 000 emplois. Leur diversité fait qu'il est souvent difficile de les connaître ; c'est pourquoi Géodomia a organisé un événement pour donner l'occasion aux collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi de les découvrir.

Animateur nature, apiculteur, berger, chargé de mission environnement, conseiller en énergie, constructeur de maisons bois, métiers du cheval, paysagiste, pépiniériste, policier de l'environnement, technicien en

assainissement, ripeur... présentaient leur métier et ont répondu aux questions.

Des professionnels de l'orientation donnaient aussi des conseils pour choisir les filières les plus adaptées.

Un vrai succès pour cette première édition où 600 personnes se sont déplacées.

L'équipe environnement du Pays de la Serre était également présente afin de faire connaître ses services au public : SPANC, déchets ménagers, urbanisme et SCoT. Ils ont pu échanger avec les étudiants et les demandeurs d'emploi sur nos différents corps de métiers.



→ EN BREF

QUESTIONNAIRE SUR LES CANTINES SCOLAIRES

Chers parents, vous avez dû recevoir le questionnaire sur les cantines scolaires. Nous souhaitons connaître votre avis sur la restauration scolaire de vos enfants.

La gestion des repas scolaires est assurée par la Communauté de communes. C'est le traiteur DUPONT Restauration qui assure la confection et la livraison des repas en liaison froide aux différentes cantines du territoire.

Dans une démarche globale de qualité, nous considérons que la recherche de l'amélioration de la restauration scolaire doit être un travail collectif associant la Communauté de communes, les élèves ainsi que les parents d'élèves.

Cette enquête a pour but d'évaluer le degré de satisfaction de la cantine scolaire afin d'avoir une situation objective de la prestation proposée par le Pays de la Serre.

Les résultats seront présentés à la prochaine Commission de restauration et seront disponibles sur le site de la Communauté de communes ainsi qu'à la prochaine parution du Magazine du Pays de la Serre.

A propos de ta cantine...

Questionnaire de satisfaction



Si oui pourquoi ? J'en ai eu trop / Je n'ai pas eu le temps de finir / Je n'ai pas aimé
Si oui, en général, laisses-tu (plusieurs réponses possibles) :

Cruautés	Viandes	Légumes	Féculents	Fruits	Fromage	Dessert
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

- Y a-t-il un plat que tu n'aimes pas du tout ? Si oui lequel ?
- Les plats de la cantine ressemblent-ils à ceux que tu manges à la maison ? Oui / Non
- Nomme 4 plats que tu choisiras pour un repas équilibré :
- 1- Entrée :
2- Plat + accompagnement :
3- Fromage ou produit laitier :
4- Dessert :
- Es-tu attentif au nombre de tranches de pain que tu prends ? Oui / Non
- Le pain est-il bon ? Oui / Non
- Trouves-tu que les aliments que tu manges ont bon goût ? Oui / Non / Si non pourquoi ?
1. On te sert trop d'aliments que tu ne connais pas. 5. Les aliments sont trop ou pas assez cuits.
2. Les aliments sont froids. 6. Tu n'aimes pas ce que tu vois dans ton assiette, l'aspect ne donne pas envie.
3. Les aliments sont trop chauds. 7. Autres : précise
4. Il y a trop de sauce.

Merci pour les réponses



Les questionnaires sont à rendre au plus tard avant le XX mois 2016 dans votre cantine habituelle.

→ JEUNE ESPOIR

GRAINE DE CHAMPIONNE ÉQUESTRE



Léna BALLIGAND, jeune cavalière de 10 ans originaire de La Neuville-Bosmont, va disputer, son premier Championnat de France Poney dans sa catégorie en saut d'obstacles en poney 2B (hauteur des barres d'obstacles entre 80 et 90cm) à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) qui aura lieu du 2 au 10 juillet prochain.

Actuellement licenciée au Centre équestre de Parpeville près de Villers le Sec, Léna suit des cours depuis 1 an.

La toute récente participation aux concours de cette élève de CM1 n'enlève en rien sa détermination à être sur les podiums.

Cette toute jeune cavalière avec son fidèle partenaire, Tygana un Welsh de 9 ans, a su

s'imposer parmi les meilleurs cavaliers de poneys en participant au Championnat de Picardie à Compiègne le 1er mai dernier en terminant 1ère et devenant par la même occasion Championne de Picardie.

Le Club équestre de Parpeville sous la direction de Raphaël Brucelle, avait engagé 9 cavaliers ou deux participantes sont devenues Championnes de Picardie, une Vice-Championne de Picardie (Pauline Bécret, habitante de la commune de Toulis-et-Attencourt en poney 2C) et d'autres nombreux prix. 4 cavaliers récompensés habitent sur le territoire du Pays de la Serre.

Participer aux championnats de France, c'est

le but ultime pour chaque jeune cavalier. C'est l'aboutissement d'une saison de concours et l'espoir de gagner face à de nombreux autres clubs venus de toute la France. Les Championnats durent 9 jours et cette année, les meilleurs cavaliers participeront à trois manches éliminatoires !

Petite fille par l'âge, mais grande cavalière dans l'âme, Léna Balligand a une belle carrière sportive devant elle ! C'est certain, nous entendrons parler d'elle à l'avenir !!!

Souhaitons-lui bonne chance pour les Championnats de France ainsi que le Championnat de l'Aisne le 5 juin prochain à Hirson.

→ HABITAT

LES 3 VOLETS DU PIG DÉPARTEMENTAL

La Communauté de communes du Pays de la Serre combine ses efforts avec ceux du Conseil Départemental afin d'améliorer le confort des habitations sur son territoire. avec son PIG et l'ANAH mobilisent des moyens humains et préconisent pour :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Resorber les logements insalubres
- Adapter les logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Qu'est ce que la précarité énergétique ?

La notion de précarité énergétique désigne l'état de précarité de personnes, familles ou groupes n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieux de vie aux sources d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins primaires.

Trois principales causes directes de précarité sont :

- Une mauvaise conception et/ou isolation des bâtiments contre le froid ou la chaleur
- Des comportements volontaires ou non de gaspillage d'énergie
- Un prix des ressources énergétiques en

interdisant l'accès aux moins riches

Qu'est ce que l'habitat indigne ?

Logement sans les éléments de confort élémentaire, posant parfois des problèmes de salubrité ou de sécurité des occupants par exemple :

- Présence de plomb dans le logement d'où un risque de saturnisme pour les occupants.
- Habitation menaçant de s'écrouler.

Qu'est ce que la perte d'autonomie ?

Le concept de « maintien à domicile » résume l'ensemble des moyens personnalisés mis en œuvre pour permettre à une personne âgée et/ou handicapée en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elle dans de bonnes conditions.

Exemples des principaux travaux pour garantir l'autonomie :

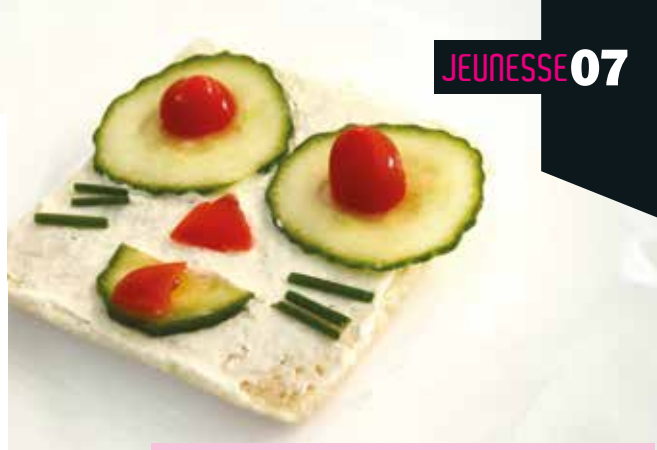
- Transformation de la baignoire en douche
- Rampe d'accès
- WC surélevés



Besoin d'un conseil ? de renseignements ? Envie de prendre rendez-vous avec Aisne Habitat pour un premier contact ? Rendez-vous sur www.soliha.fr pour consulter les différentes aides possibles. N'hésitez pas à contacter la Communauté de communes du Pays de la Serre pour connaître le montant des aides qu'elle offre à ses habitants.

→ ACCUEIL DE LOISIRS - FÉVRIER

RÉSUMÉ DES VACANCES



Les enfants ont pu découvrir leur talent de cuisinier lors de l'accueil de loisirs des vacances de février.

Partagés en 3 groupes : petits (4-5 ans), moyens (6-9 ans) et grands (9-12 ans), ils ont préparé différentes recettes qu'ils ont pu déguster au goûter.

Ils sont repartis avec une toque décorée, un set de table, un livret de recettes de cuisine ainsi qu'un tablier floqué au thème «P'tit Chef Academy» confectionné par le chantier d'insertion femmes du Pays de la Serre.

Une expérience concluante : les enfants ont, pour la plupart, refait les recettes le soir même pour le plus grand bonheur des parents.

Les chiffres :

CRÉCY-SUR-SERRE

89 enfants repartis sur **18** communes
372 oeufs ont été utilisés

MARLE

53 enfants repartis sur **13** communes
12 l de lait ont été utilisés

21 animateurs ont encadrés les enfants sur les deux sites (dont **8** en stage découverte pour le BAFA).

Cuisine, dessin-animé au cinéma, activités sportives, cache-cache géant, qui veut gagner des millions ont ponctués ces semaines riches en activités.

→ ACTIVITÉ BÉBÉ LECTEURS

Il s'agit d'atelier de lecture gratuit au profit des tout-petits de 6 mois à 3 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent ou assistante maternelle), pour leur permettre de découvrir le livre dans un moment convivial et de plaisir.

Marie-Cécile Brancourt (bibliothécaire de Crécy) et Stéphanie LEPETIT (Service Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays de la Serre) vous accueillent au sein de la bibliothèque, qui se situe à l'étage de la salle La Grange, rue des écoles, pour partager des moments conviviaux avec vous autour d'histoires, comptines et jeux de doigts.

Elles utilisent également d'autres supports de lectures comme le Kamishibai (petit théâtre en bois où les images défilent pour raconter des histoires) ou des tapis de lecture pour le plus grand plaisir du jeune public.

Vous pouvez retrouver le planning des dates sur le site du Pays de la Serre www.paysdelaserre.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
• Stéphanie LEPETIT les lundis et mardis au 03 23 80 77 22

ou e.mail : petiteenfance@paysdelaserre.fr

• Marie-Cécile BRANCOURT au 03 23 20 21 57

Les Avantages des livres et de la lecture :

Le livre est un objet riche qui favorise l'éveil de l'enfant et l'aide à grandir, c'est pourquoi sensibiliser l'enfant dès son plus jeune âge aux livres est très important.

Présenté tôt, le livre devient source de plaisir et de découverte. Il est perçu comme un moment de partage et de complicité avec vous.

Si le premier contact se fait à l'école, le contexte est alors bien différent car la lecture devient une tâche, car il n'associe pas naturellement livre et plaisir. Le livre peut faire son apparition très tôt dans la vie de l'enfant. Durant ses premiers mois, le bébé veut surtout le mordiller, le toucher. Le livre n'est qu'un objet qu'il va manipuler.

Dans un premier temps, privilégier donc les livres sensoriels : en tissus, de différents textures, en plastiques ou en cartons épais. Le bébé découvre le livre avec ses sens. Choisissez des livres très colorés avec peu d'illustrations par page.

Apprenez petit à petit à votre tout-petit à regarder un livre : comment tourner les pages, comment le tenir ouvert...

Par la suite, choisir des livres toujours colorés avec des histoires simples qui se rapprochent du quotidien de l'enfant. Par exemple sur les couleurs, le sommeil, le pot, les peurs, l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur, le partage, l'autonomie...



Le livre aide au développement du langage. Les images que l'enfant voit dans le livre l'aident à comprendre ce que vous lui dites.

Montrer du doigt les images aide à diriger l'attention de l'enfant.

Lorsque l'enfant est capable de choisir seul le livre qu'il souhaite qu'on lui raconte, laissez le faire. Le jeune enfant pourrait souvent vouloir le même livre et c'est normal. A travers ses choix, l'enfant exprime ses intérêts et sa personnalité.

Enfin, l'histoire du soir est importante comme rituel pour le jeune enfant avant de dormir, car elle apaise l'enfant avant d'aborder la séparation de la nuit qui fait toujours un peu peur.

A noter que même si la technologie prend de plus en plus de place dans la vie des familles, le livre imprimé permet davantage d'interactions et de stimulations sensorielles que les versions électroniques.

N'hésitez pas à aller à la Bibliothèque pour faire découvrir à l'enfant de nouveaux livres et à participer à l'Atelier Bébé lecteurs à Crécy-sur-Serre tous les seconds mercredi de chaque mois.



→ ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ

DESTINATION

VACANCES

INFORMATIONS

Chaque année l'accueil de loisirs ouvre ses portes pour les enfants âgés de 4 à 15 ans. Pour le mois de juillet, l'accueil se fera à Crécy-sur-serre du 7 au 29 et pour le mois d'août à Marle 1er au 19.

Le transport vers les sites est assuré par un service de ramassage en car dans les communes du Pays de la Serre, et une garderie est mise à disposition à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture (9h00) de l'accueil de loisirs et le soir à la fermeture de celui-ci (17h00) jusqu'à 18h00.

PROGRAMME

Du 7 au 8 juillet (2 jours) :

4-10 ans : à la découverte des Berbères et leurs dromadaires

12-15 ans : Foot indoor

Du 11 au 15 juillet (3 ou 4 jours) :

4-7 ans : journée à Elfy Parc

8-11 ans : journée à TerrAltitude (Accrobranche et Paint Ball)

12-15 ans : journée à TerrAltitude (Accrobranche et Fantascible)

Du 18 au 22 juillet :

4-6 ans : visite de la Chèvrerie et fabrication de fromage

6-9 ans : visite du parc des Autruches et jeu de piste

12-15 ans : Laser Game

4-15 ans Visite du Zoo de Maubeuge

Du 25 au 29 juillet :

12-15 ans : Paint Ball

4-15 ans journée à Dennlys Parc

Du 1er au 5 août :

Laby'Parc aire de jeux pour petits et grands, cage trampoline, structures gonflables, waterball, street Forest, et les laby'défis... laby kart, laby bois, laby maïs...

Du 16 au 19 août (4 jours) :

Journée au parc des Grands Félines

Du 8 au 12 août :

Journée à la Frette

MINI CAMPS

Les enfants seront hébergés au centre équestre de BERTAUCOURT (agrée par jeunesse et sport) dans des chambres de 6/8 personnes. Chaque chambre est équipée d'une douche.

Du 11 au 15 juillet pour 6-9 ans

Mini camp Ferme et équitation

Séance d'équitation, visite du parc aux singes, visite de la chèvrerie et atelier laine

Du 18 au 22 juillet pour 7-10 ans

Mini camp Cowboy et Indien faire découvrir aux enfants l'univers des cowboys et des indiens. Hébergement en Tipis, 3 séances d'équitation, tir à l'arc, atelier tissage...

Du 25 au 29 juillet pour 10-15 ans

Mini camp Cirque et équitation

5 séances d'équitations et 5 séances d'activités des arts du cirque

Du 1er au 5 août pour 6-12 ans

Mini camp Culinaire et équitation

Séance d'équitation, atelier cuisine, visite de la chèvrerie

Du 8 au 12 août pour 6-12 ans

Mini camp Ferme et équitation

Séance d'équitation, visite du parc aux singes, visite de la chèvrerie et atelier laine

TARIFS

	PÉRIODE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	HABITANT DU TERRITOIRE	EXTÉRIEUR AU TERRITOIRE
PLEIN TARIF	du 7 au 8 juillet 2 jours	28 €	42 €
ALLOCATAIRES CAF OU MSA SANS AIDES AUX VACANCES	du 7 au 8 juillet 2 jours	22 €	36 €
PLEIN TARIF	du 11 au 13 juillet 3 jours	42 €	63 €
ALLOCATAIRES CAF OU MSA SANS AIDES AUX VACANCES	du 11 au 13 juillet 3 jours	33 €	54 €
PLEIN TARIF	du 11 au 15 juillet du 16 au 19 août 4 jours	56 €	84 €
ALLOCATAIRES CAF OU MSA SANS AIDES AUX VACANCES	du 11 au 15 juillet du 16 au 19 août 4 jours	44 €	72 €
PLEIN TARIF	5 jours	70 €	105 €
ALLOCATAIRES CAF OU MSA SANS AIDES AUX VACANCES	5 jours	55 €	90 €

Plaquette disponible sur notre site internet

www.paysdelaserre.fr



Date d'inscription : à partir du 17 mai 2016

Clôture des inscriptions :

Crécy-sur-serre le 6 juin 2016

Marle le 13 juillet 2016

Plus d'infos sur notre page Facebook ou sur notre site

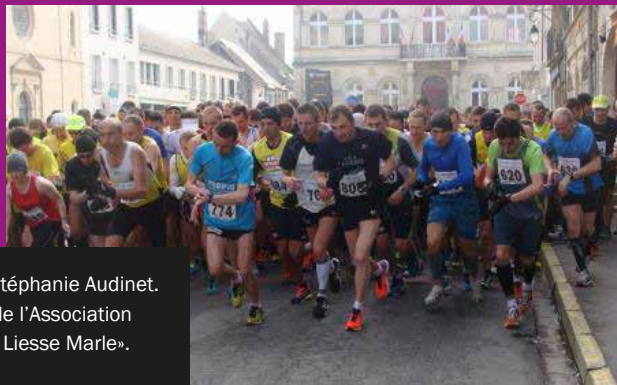


→ RENCONTRE AVEC
LES ASSOCIATIONS DE NOTRE TERRITOIRE

ASSOCIATION LA FOULÉE LIESSE MARLE



Interview de Stéphanie Audinet.
Président de l'Association
«La Foulée Liesse Marle».



1. Bonjour Stéphanie merci d'avoir accepté de répondre à notre première interview. Vous êtes la présidente de l'Association La Foulée Liesse Marle, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette association ?

L'association a été créée en 1991 par un groupe de passionnés de course à pied. C'est un parcours en ligne, sur route, entre Liesse ND et Marle avec alternance du lieu de départ et de l'arrivée chaque année sur une distance de 21,1km, mesurée officiellement par la FFA.

Au fil du temps, un 5 km et 3 parcours enfants sont venus se greffer dans la ville d'arrivée ; le 21,1km ouvert aux handisports en fauteuil roulant et malvoyant accompagné ; en 2014 en relais binôme (12km-9km).

2. Combien avez-vous eu de participants ? Avez-vous eu une augmentation du nombre de coureurs ?

Nous avons eu 377 participants pour l'ensemble des courses, répartis de la façon suivante :

semi marathon : 271
en relais : 11 équipes x2
5km : 58
enfants : 26
Le nombre de coureurs restent stables sauf que nous constatons une baisse du nombre d'enfants du à une mauvaise météo.

3. Pouvez-vous nous dire un mot sur les vainqueurs de cette année ?

Jean-Pierre Mvuyekure athlète Rwandais (actuellement au club d'Amiens UC) a remporté l'épreuve en 1h 09mn 16s. Il a tiré la compétition vers le haut et a participé en équipe nationale de son pays à plusieurs Championnats du Monde et Jeux Olympiques (dont Londres en 2012). Chez les féminines la Saint Quentinoise Emilie Hannier s'est solidement adjugée la victoire en 1h 31mn 33s.

4. Quels étaient les tarifs ?

Semi : 12€

Semi relais (2 coureurs) : 24€

5 km à Marle : 7€

Parcours enfants à Marle : gratuit

5. Quel est votre meilleur souvenir de la Foulée Liesse Marle 2016 ?

Le regard de satisfaction des semi marathoniens à l'arrivée en découvrant leur récompense ; une veste coupe-vent running après un effort de 21,1km dans des conditions météo difficiles.

6. Pensez-vous déjà à l'année prochaine ? Pouvez-vous nous dire quelles seront les nouveautés ?

Les 27ème Foulée sont prévues le 12 mars 2017 hors période scolaire.

Nous souhaitons que les coureurs de cette édition se fassent nos ambassadeurs toute cette saison pour faire connaître notre course dans notre nouvelle région afin d'aligner plus de participants sur la ligne de départ en 2017.

7. En une seule phrase, que diriez-vous aux lecteurs du magazine du Pays de la Serre pour qu'ils s'inscrivent à la course l'année prochaine ?

La particularité du semi marathon de la foulée Liesse marle, c'est l'unique parcours en ligne de ville à ville de l'Aisne.

La Foulée Liesse Marle, c'est courir seul, en couple, entre amis, en famille, homme, femme, enfants. Venez nombreux.

«Nous avons eu 377 participants pour l'ensemble des courses.»

Stéphanie Audinet

Site internet de l'Association :
<http://lafouleeliessemarle.over-blog.com/>

**Vous êtes une association ?
Vous voulez vous faire connaître
auprès des habitants du territoire.
N'hésitez pas à nous contacter :**

contact@paysdelaserre.fr

→ ENVIRONNEMENT

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le traitement des eaux usées se fait traditionnellement par le sol en place ou un sol reconstitué (filiales dites « classiques » à savoir tranchées d'infiltration, filtres à sable drainé ou non, tertres). Cependant depuis quelques années, des dispositifs de traitement avec des fonctionnements différents sont proposés sur le marché.

QUELS SONT CES DISPOSITIFS?

Dans ces nouveaux dispositifs, nous notons deux grandes familles :

- les filtres (compacts ou plantés)
- les microstations (culture libre ou fixée)

Les filtres compacts reçoivent l'ensemble des eaux usées domestiques prétraitées (par une fosse toutes eaux). Le matériau filtrant (zéolithe, copeaux de coco, laine de roche, etc.) est utilisé comme système épurateur à la place du sol naturel. Le traitement des effluents prétraités s'y fait grâce à la percolation de l'eau dans le massif filtrant.

Pour les filtres plantés, le traitement des eaux usées brutes ou prétraitées se fait grâce à la succession de deux massifs. Dans le premier à écoulement vertical se produit une filtration des particules sur le support filtrant avec une dégradation de la pollution par les bactéries qui s'y développent. Le second à écoulement horizontal fonctionne, avec des mécanismes épuratoires aérobie (avec oxygène) et anaérobie (sans oxygène). Les végétaux n'ont pas de rôle épurateur en tant que tel mais permet la bonne aération du massif filtrant et ont un pouvoir décolmatant.

Les microstations qu'elles soient à culture libre (boues activées ou SBR (Réacteur Biologique Séquentiel)) ou à culture fixée fonctionnent selon un schéma commun qui comprend dans la grande

majorité des cas, trois phases (dans une ou plusieurs cuves).

La première consiste en une décantation des matières comme dans une fosse toutes eaux.

La deuxième phase est une oxygénation forcée par un générateur d'air qui permet un fort développement de bactéries aérobie (ou biomasse) qui dégradent les matières polluantes présentes dans l'effluent. Cela permet aussi la mise en suspension de la biomasse dans les eaux à traiter (culture libre). Dans les microstations à culture fixée, la biomasse est fixée sur des supports.

La dernière phase est la clarification. Elle a pour but de séparer les eaux épurées des boues produites par le traitement et ainsi rejeter des eaux traitées seulement.

Pour les microstations SBR, la réaction biologique et la clarification se font dans un même compartiment par le biais d'une succession de phases de traitement répétées. Enfin dans tous les cas cités ci-dessus et selon la perméabilité du sol naturel, les eaux traitées sont : soit évacuées par infiltration dans le



sous-sol ou utilisées pour l'irrigation de végétaux non destinés à la consommation humaine ; soit, à défaut évacuées vers le milieu hydraulique superficiel.

Dans tous les cas, préalablement au choix du traitement des eaux usées de votre habitation, une étude de sol et de définition de filière devra être réalisée. Elle permettra de vous guider dans le choix de la filière en prenant en compte la nature du sol et les caractéristiques de votre habitation.

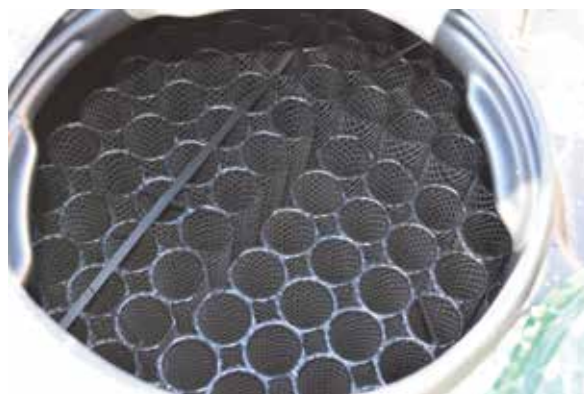
+ D'INFOS :

Pour plus de détails :

Vous pouvez consulter le site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique :

- Eau & Biodiversité
- Assainissement
- Assainissement non collectif
- Guide d'aide au choix pour les usagers



→ URBANISME

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AUTORISATIONS



Pas toujours facile de s'y retrouver lorsque l'on veut réaliser des travaux avec les différentes autorisations selon les travaux que l'on souhaite effectuer. Le Pays de la Serre vous propose un guide pratique. Toutefois, en cas de doute ou de questions, notre instructrice du droit des sols est disponible pour vous aider.

La déclaration préalable :

- Construction créant entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (40m² en zone urbaine d'un PLU : Plan Local d'Urbanisme).
- Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Travaux modifiant l'aspect du bâtiment.
- Clôture.
- Lotissement.

Le permis de construire :

- Constructions ayant une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m² et 40m² en zone urbaine d'un PLU : Plan Local d'Urbanisme).
- Changement de destination modifiant les structures porteuses (exemple : transformation d'un local commercial en habitation).

Le permis de démolir :

- Toutes démolitions se situant dans le périmètre d'un monument historique.
- Par délibération de la commune.

Le certificat d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme informatif (il renseigne les règles d'urbanisme applicables au terrain, exemple : vente d'un bien immobilier ou terrain).
- Certificat d'urbanisme opérationnel (savoir si un projet est réalisable sur le terrain et l'état des équipements publics).

Le permis d'aménager :

- création ou agrandissement d'un terrain de camping.
- Lotissement.

→ COMMENT SE DÉROULE L'INSTRUCTION DE MA DEMANDE ?

Dépôt de la demande :

Les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées en plusieurs exemplaires auprès de la commune où votre projet est envisagé. L'ensemble des pièces écrites, des plans à l'échelle et des formulaires doit être daté et signé. Afin de vous contacter, la mention de votre adresse postale, de votre téléphone ou une adresse mail est impérative sur le formulaire général. Un récépissé de dépôt, fixant les modalités de l'instruction, dont le rappel des délais, vous sera alors remis. Ce document est à conserver avec un exemplaire de la demande déposée.

Par la suite, la commune transmettra votre dossier à la Communauté de communes du Pays de la Serre pour instruction (pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et pour les autres communes à la DDT).

Qu'est-ce qui est vérifié ?

La présence et la forme des pièces exigibles ainsi que la conformité du projet par rapport à la réglementation seront vérifiées, en particulier les règles issues des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale), des servitudes administratives d'utilité publique, des risques naturels (Plan de Prévention des Risques) et, si besoin, la desserte par les réseaux. D'autre part, une réglementation spécifique ou la vérification des capacités de votre terrain peut exiger la consultation de services extérieurs (concessionnaires de réseaux, administrations publiques, etc.).

Délais d'instruction :

Les délais d'instruction de droit commun sont :

- 1 mois pour les DP et les CUa,
- 2 mois pour les CUb, PD, PC portant sur une maison individuelle d'habitation,
- 3 mois pour les autres constructions et les PA.

Les PC modificatifs et les PA modificatifs suivent aussi ces délais.

Réponse(s) à votre demande :

Le ou les réponses à votre demande prendront la forme de courrier ou d'arrêtés municipaux. Pendant cette procédure d'instruction, plusieurs cas peuvent se présenter :

1/ Votre dossier est incomplet ou l'une de ses pièces est incorrecte, mal renseignée. Un courrier vous sera notifié détaillant le ou les problèmes constatés durant le premier mois d'instruction. à

la réception de ce courrier, vous disposerez d'un délai de 3 mois pour compléter votre demande. Durant cette période et tant que le dossier n'est pas réputé complet, le délai d'instruction est suspendu. Au-delà de celui-ci, et l'absence des pièces correctives, votre demande sera rejetée tacitement.

2/ Le délai d'instruction de votre dossier est majoré.

Si votre projet est concerné par une servitude administrative d'utilité publique ou nécessite une procédure particulière, votre délai d'instruction peut être majoré selon le type d'autorisation demandée (de 1 mois à 1 an selon les cas). Le délai majoré vous sera notifié.

3/ Votre demande ne respecte pas la réglementation en vigueur. Afin de vous aider à obtenir votre autorisation et si les délais d'instruction le permettent, un courrier vous avertira, durant le premier mois d'instruction, que votre dossier ne respecte pas la réglementation. Il vous sera conseillé de revoir votre projet.

4/ Votre demande est acceptée ou refusée.

- Si vous n'avez pas répondu à une demande de pièces complémentaires 3 mois après sa notification, vous recevrez un courrier vous informant que votre demande est rejetée.

- Si votre dossier est complet et si votre projet est conforme à la réglementation, votre demande sera acceptée. Cet accord prendra la forme d'un arrêté municipal. Des prescriptions peuvent alors être émises, complétant votre demande.

- Si votre dossier n'est pas complet ou si votre projet est non-conforme à la réglementation, votre demande sera refusée. Cette opposition prendra la forme d'un arrêté municipal motivé où les raisons du refus seront expliquées.

- Dans certains cas prévus par la réglementation (périmètre d'étude ou élaboration d'un PLU), un sursis à statuer pourra être opposé à votre demande pour un délai de 2 ans.

+ D'INFOS :

Pour contacter notre instructrice ou prendre RDV pour une visite sur place ou dans nos locaux de Marle (zone de la Prayette) ou Crécy-sur-Serre :

- Par mail : ads@paysdelaserre.fr
 - Par téléphone : 03.23.20.69.02 du lundi au mercredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
 Vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00
 Jeudi au 03.23.80.77.22 de 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Les visites se sont uniquement par RDV.

«Tout ce que les hommes ont fait de beau et de bien,
ils l'ont construit avec leurs rêves»

Bernard Moitessier (1925-1994)



L'animatrice vous attend de 9h à 11h30 sans réservation (ateliers gratuits)

Le planning des animations du R.A.M

	Couvron Salle Petit Enfant 2 rue James Smiles	Crécy-sur-serre Salle «La Grange»	Marle Résidence Louis Armstrong Place Pierre Bloch	Pierrepont Salle du conseil
Des jolis papillons	28 avril 2016	27 avril 2016	21 avril 2016	26 avril 2016
Des coeurs pour maman	19 mai 2016	25 mai 2016	12 mai 2016	17 mai 2016
Point administratif	26 mai 2016			
Une cocarde pour un super papa	16 juin 2016	22 juin 2016	09 juin 2016	21 juin 2016
Petite boîte à trésor	23 juin 2016			

Le planning des ateliers du R.A.M

Bébé-lecteur

e.Kid's



	Couvron Salle NTIC	Crécy-sur-serre Communauté de communes du Pays de la Serre	Crécy-sur-serre Bibliothèque
20 avril 2016			Bébé lecteur
03 mai 2016	e.Kid's		
11 mai 2016			Bébé lecteur
02 juin 2016	e.Kid's		
08 juin 2016			Bébé lecteur
14 juin 2016		e.Kid's	

pour l'atelier Bébé-lecteur, de 10h30 à 11h15 - Réservation souhaitée auprès du RAM
pour l'atelier e-Kid's, de 10h à 10h30 - Réservation obligatoire auprès du RAM

Crécy en Anciennes
7ème édition
3 juillet 2016
à partir de 9h00
dans l'Aisne

Inscription en ligne sur www.retro02.net

MANIFESTATION GRATUITE - accueil café - plaque rallye - bilade touristique
apéro - expo statique - présentation de véhicules - resto buvette

06 16 06 59 02 - 06 60 80 94 88 - contact@retro02.net

Commune de Crécy sur Serre | Pays de la Serre | L'AISNE

Textes : C. C. du Pays de la Serre ▪ Photos : Fotolia, C. C. du Pays de la Serre ▪ Conception graphique : Service Communication
Impression : J2M / Saint-Quentin ▪ Imprimé à 6500 exemplaires ▪ Date de parution : avril 2016 ▪ Dépôt légal : Avril 2003 - ISSN: 1760-0952
Ne pas jeter sur la voie publique

